

COMITÉ ADMINISTRATIF
Ce 3 juin 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue à la salle du conseil
de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 3 juin 2026, à 19 h.

Présents:	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Serge Marquis	Préfet suppléant
		Yves Dubé	Secteur Centre
		Pierre Godbout	Secteur Est
		Alain Guillemette	Secteur Nord

Sont également			
présents :	M.	Normand Lagrange	Directeur général
	M.	Eric Fournier	Directeur général adjoint

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant
satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 6 mai 2026;
4. Affaires en découlant;
5. Présentation et acceptation des rapports des déboursés;
6. Informations;
7. Administration générale;
8. Sécurité incendie;
9. Développement;
10. Gestion des matières résiduelles;
11. Forêt;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Divers;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-A-72

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné, en déplaçant la rubrique *Sécurité incendie*, après la rubrique *Affaires en découlant*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2026

26-A-73

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2026, dont lecture est dispensée.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Patrick Lalonde, coordonnateur en sécurité incendie pour la MRC d'Abitibi-Ouest, se joint à la séance par vidéoconférence.

Comités de travail dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

M. Patrick Lalonde présente aux membres la proposition de mettre en place deux comités de travail dans le cadre de la révision et de l'application du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Les échanges portent principalement sur la composition et le mandat du comité de sécurité incendie, ainsi que sur la composition proposée du comité régional de concertation, lequel serait renommé « comité territorial de concertation ». Ces comités viseraient notamment à soutenir la planification, la coordination, le suivi de la mise en œuvre du schéma, la reddition de comptes et la concertation avec les partenaires concernés par la sécurité publique.

M. Normand Lagrange, directeur général de la MRC, propose de finaliser, avec l'appui de M. Lalonde, une proposition précisant la composition de chacun des comités ainsi que les scénarios retenus. Les recommandations envisagées seront transmises aux membres du comité administratif en début de semaine suivante afin de recueillir leurs commentaires. L'objectif est de rendre les recommandations disponibles aux membres du conseil d'administration au plus tard le 12 juin, en vue d'une décision lors de la séance du conseil d'administration prévue le 17 juin.

Monsieur Lagrange remercie monsieur Lalonde. Ce dernier quitte la séance.

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES RAPPORTS DES DÉBOURSÉS

Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi-Ouest

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 mai 2026

26-A-74 Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés de la MRC d’Abitibi-Ouest, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• Fonds administration		904 442,28 \$
------------------------	--	---------------

Territoires non organisés (TNO)

Rapport des déboursés – Période du 1^{er} au 31 mai 2026

26-A-75 Proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu que le rapport des déboursés des TNO, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 et dont voici le sommaire, soit accepté et payé :

• TNO		12 303,30 \$
-------	--	--------------

INFORMATIONS

Ministre responsable de l’Habitation – La Société d’habitation du Québec (SHQ) met à la disposition de la MRC d’Abitibi-Ouest une somme de 125 900 \$ dans le cadre de la programmation 2026-2027 du programme RénoRégion.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Dépôt d’un montant de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), volet PPA-CE (Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale) pour l’année 2025, pour le territoire non organisé Rivière-Ojima.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ressources humaines

Crédits budgétaires pour le poste de conseillère en développement des communautés

- ATTENDU QUE

les travaux liés à la mise en œuvre de l’*Entente sectorielle de développement en matière d’attraction, d’intégration citoyenne, d’établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles* sont terminés;
- ATTENDU QUE

la MRC a besoin de ressource additionnelle afin de répondre à des besoins organisationnels et de soutenir la réalisation de ses mandats, notamment pour le développement de la forêt de proximité et le soutien à la coopération intermunicipale ;

ATTENDU QUE des crédits budgétaires doivent être réservés conformément aux dispositions applicables en matière de gestion financière municipale;

ATTENDU QUE le comité administratif considère opportun de prévoir les sommes nécessaires au financement de ce poste pour l'exercice financier en cours;

26-A-76 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE RÉSERVER** les crédits budgétaires nécessaires au financement d'un poste de conseillère en développement des communautés, incluant le salaire, les avantages sociaux, les charges de l'employeur ainsi que toute dépense connexe applicable;
- **D'AFFECTER** à cette fin une somme de 40 000 \$, prélevée à même les surplus non affectés.

Liste des personnes engagées

Conformément au 3^e alinéa de l'article 165.1 du Code municipal, la liste des personnes engagées est déposée.

Nom	Date du début de l'emploi	Statut	Fonction	Direction ou service
Sidney Ntsikoubaka	2026-06-08	Permanent, temps plein	Technicien comptable comptes recevables	Finances et administration

Fonds régions et ruralité 2025-2028

Liste des désengagements

RECOMM. Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil d'adopter la liste des désengagements du Fonds régions et ruralité – volet 2 :

Projets	Résolution	Montant
Aménagement – Accompagnement aux municipalités	(RES. 25-44)	(51 087,38)
Aménagement – Contribution aux organismes	(RES 25-44)	(6 000,00)
Programme d'appui aux collectivités MIFI	(RES 25-44)	(115 000,00)
Programme PSPS	(RES-25-44)	(37 472,00)
Développement – Contribution aux organismes	(RES 25-44)	(183 600,00)
Développement – Honoraires professionnels	(RES 25-44)	(99 700,00)
Développement économique – Fonctionnement	(RES 25-44)	(130 864,08)
Tourisme – Fonctionnement	(RES 25-44)	(45 410,28)
Développement rural – Fonctionnement	(RES 25-44)	(82 859,17)

Communication – Fonctionnement	(RES 25-44)	(16 100,00)
Culture – Entente culturelle	(RES 25-44)	(46 600,00)
Culture – Ministère culture et communications	(RES 25-44)	(16 298,56)
Animation – Forum citoyen social	(RES 25-A-68)	(4 000,00)
Comité de développement social - Kodra Conseil	(RES 25-A-69)	(3 000,00)
MIFI 2026-2028	(RES 25-166)	(209 475,00)
Développement – Contribution aux organismes	(RES 25-212)	(43 500,00)
Entente culturelle	(RES 25-212)	(35 000,00)
Ministère culture et communications	(RES 25-212)	(14 700,00)
Total des désengagements		(1 140 666,47) \$

Liste des engagements

RECOMM.

Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de recommander aux membres du conseil d’adopter la liste des engagements du Fonds régions et ruralité – volet 2 et volet 3 :

Sommes engagées		
Projets	Volet 2	Volet 3
Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) <i>(97 500\$/an La Sarre; 18 750\$/an autres municipalités + TNO)</i>	680 026,00 \$	157 500,00 \$
Programme de soutien à la coopération intermunicipale (PSCI) <i>(15 000\$/an par municipalité, excluant TNO)</i>		630 000,00 \$
Programmes de soutien aux entreprises <i>(50 000\$/an)</i>	150 000,00 \$	
Total des sommes engagées	830 026,00 \$	787 500,00 \$

Sommes réservées		
Projets	Volet 2	Volet 3
Plateforme de compostage en milieu agricole		500 000,00 \$
Initiatives de développement - Projets internes	5 000,00 \$	150 000,00 \$
Projets de vitalisation du territoire		1 050 000,00 \$
Ententes sectorielles de développement et initiatives régionales	218 000,00 \$	
Initiatives de développement - Projets externes	111 000,00 \$	
Mise en œuvre du cadre d’intervention - Fonctionnement	3 169 553,00 \$	299 637,00 \$
Total des sommes réservées	3 503 553,00 \$	1 999 637,00 \$

Contribution financière à la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue (CPAT) – Démarche de communication stratégique en vue des élections provinciales de 2026

ATTENDU QUE la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue (CPAT) a entrepris une démarche visant à documenter et à faire connaître les enjeux liés au déséquilibre fiscal affectant la région et à promouvoir les priorités régionales auprès des décideurs publics;

ATTENDU QUE la prochaine campagne électorale québécoise représente une occasion stratégique de faire valoir les enjeux et les besoins de l’Abitibi-Témiscamingue de façon concertée et structurée;

ATTENDU QUE la CPAT souhaite réaliser une démarche de communication stratégique comprenant notamment un accompagnement professionnel en communication, la production d’outils promotionnels et la diffusion de contenus destinés aux citoyens et aux décideurs;

ATTENDU QUE le coût total de cette démarche est estimé à 28 600 \$, dont un montant de 20 000 \$ est réparti entre les MRC de la région selon la clé de répartition usuelle;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la MRC d’Abitibi-Ouest est établie à 2 790,36 \$;

26-A-77

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D’AUTORISER** le versement d’une contribution financière de 2 790,36 \$ à la Conférence des préfets de l’Abitibi-Témiscamingue (CPAT) afin de soutenir la réalisation de la démarche de communication stratégique en vue des élections provinciales de 2026;
- **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document nécessaire pouvant donner effet à la présente résolution.

Représentant de la MRC d’Abitibi-Ouest au sein du conseil d’administration de la Société de l’eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT)

Échanges et discussion concernant la représentation de la MRC au sein du conseil d’administration de la SESAT. Un représentant pourra être nommé lors d’un prochain conseil de la MRC.

Sports et loisirs en Abitibi-Ouest – Suivi

Le directeur général informe les membres du comité administratif qu’à la suite de l’annonce de la fin de l’entente de prêt de la palestre de la Polyno par le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi au Club Nordgym, la MRC a été interpellée par M. Tommy Collard, citoyen impliqué du milieu et porte-parole d’un groupe de citoyens préoccupés par l’avenir des infrastructures sportives et récréatives en Abitibi-Ouest.

Le groupe souhaite ouvrir une discussion régionale sur l’offre de plateaux sportifs disponibles sur le territoire, notamment en lien avec les besoins de certains organismes sportifs, la délocalisation du Club Nordgym, l’avenir de certaines infrastructures existantes, ainsi que les possibilités d’amélioration, de conversion ou de construction de nouveaux équipements. Les échanges préliminaires ont notamment porté sur l’importance de dresser un inventaire des infrastructures

existantes, d'évaluer leur état, leur potentiel d'utilisation et les possibilités de complémentarité entre les municipalités, les organismes et les partenaires du milieu.

Le directeur général mentionne également avoir discuté du dossier avec le directeur général de la Ville de La Sarre. Il a été convenu que la MRC et la Ville de La Sarre pourraient accompagner le comité citoyen dans l'organisation d'une première rencontre de concertation avec les municipalités et organismes du territoire. Cette rencontre pourrait se tenir vers la fin du mois d'août 2026, possiblement dans la semaine du 24 ou du 31 août, au retour de la période estivale.

Le rôle de la MRC et de la Ville de La Sarre serait limité à un accompagnement du comité citoyen, notamment pour soutenir l'invitation des municipalités et organismes concernés, ainsi que pour contribuer à certains aspects logistiques liés à l'organisation de la rencontre, dont la recherche d'une salle. L'objectif de cette première démarche serait de sonder l'intérêt du milieu à poursuivre une réflexion concertée sur les infrastructures sportives et récréatives en Abitibi-Ouest.

FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) – Addenda à la convention de service d'évaluation

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a conclu une convention de service d'évaluation avec la Coopérative d'informatique municipale, coopérative de solidarité faisant alors affaires sous le nom de FQM Évaluation foncière (FQME), aujourd'hui FQMS, le 20 octobre 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5.2 de la convention, les parties se sont rencontrés afin de discuter des termes et conditions de renouvellement de la convention;

ATTENDU QUE les termes du renouvellement ne pourront être finalisés dans les délais prévus;

26-A-78 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'addenda à la convention de service d'évaluation, afin de prolonger au 30 septembre 2026 la date butoir afin de convenir des termes et conditions de renouvellement du contrat.

DÉVELOPPEMENT

L'Indice bohémien – Entente publicitaire 2026-2027

ATTENDU QUE la MRC souhaite promouvoir l'image de marque territoriale;

ATTENDU QUE la MRC souhaite poursuivre sa campagne publicitaire dans le journal culturel *L'Indice bohémien*;

ATTENDU QUE la MRC favorise le déploiement des différents journaux communautaires sur son territoire;

26-A-79 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** des dépenses publicitaires estimées à 7 510 \$, taxes en sus, pour l'achat de 24 publicités pour l'année 2026-2027;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le protocole d'entente ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

Nomination de Mme Isabelle Métivier à la direction générale de la Fondation de l'UQAT

Les membres du comité administratif prennent acte de la nomination de Mme Isabelle Métivier à titre de directrice générale de la Fondation de l'UQAT, annoncée à la suite de la séance du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue tenue le 12 mai 2026. Mme Métivier entrera officiellement en fonction le 4 juillet 2026.

Le comité souligne que Mme Métivier occupait notamment les fonctions de directrice du Centre de l'Abitibi-Ouest de l'UQAT, de directrice administrative de la Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet ainsi que de directrice administrative du Laboratoire de biomatériaux de l'UQAT. Considérant l'importance de ces responsabilités pour le développement et le rayonnement de l'UQAT sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, les membres conviennent de solliciter une rencontre avec le recteur de l'UQAT, M. Vincent Rousson.

Cette rencontre aurait pour objectif de permettre au préfet, accompagné du directeur général de la MRC, de connaître les intentions de l'Université quant à la continuité des responsabilités assumées par Mme Métivier, ainsi que le plan d'action envisagé pour poursuivre le développement de l'UQAT sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Carte des sentiers motoneige 2026-2027

26-A-80

Proposé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE RÉSERVER** un espace publicitaire dans la carte des sentiers motoneige de l'Abitibi-Témiscamingue 2026-2027 ;
- **DE PARTAGER** les frais avec les partenaires prévus ;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat d'achat d'espace publicitaire.

Entente sectorielle de développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue – Avenant

CONSIDÉRANT QU' une entente sectorielle de développement visant le soutien au développement culturel dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été signée le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT) souhaite bonifier le budget du projet « Escouade culturelle », qui vise à soutenir les organismes culturels de la région et s'inscrit au plan d'action de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles dans l'entente ne permettent pas de financer la totalité de ce projet;

- 26-A-81

CONSIDÉRANT QUE

le projet est en adéquation avec la priorité régionale en occupation et vitalité des territoires suivante : Stimuler la fierté collective, favoriser le bien-être et l'enracinement durable des personnes en renforçant les capacités d'accueil et d'intégration de chacun des territoires de la région et en misant particulièrement sur la culture et le tourisme;

CONSIDÉRANT QU'

une somme supplémentaire de 30 000 \$ en provenance du sous-volet Priorités régionales du volet 1 – Rayonnement régional du FRR sera affectée à l'entente pour la réalisation du projet Escouade culturelle;

CONSIDÉRANT QUE

le CCAT injecte également une somme de 30 000 \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'

une prolongation de l'entente au 31 mars 2028 est nécessaire afin de maximiser l'impact des actions prévues au plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'

un avenant à l'entente doit être signé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu :

•

D'AUTORISER le préfet, monsieur Jaclin Bégin, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'avenant de la convention relative à l'entente.
- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) – Location d'un chargeur compact
- ATTENDU QUE

certains équipements sont en fin de vie et que les dépenses en réparation sont élevées;

ATTENDU QUE

la MRC souhaite procéder à la location d'un chargeur compact sur chenilles pour une durée d'un mois, pour tester l'efficacité de ce type de machinerie pour les opérations du Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) dont notamment le transbordement des déchets et des matières recyclables;

ATTENDU QUE

la MRC a obtenu deux propositions auprès de Location La Sarre pour un chargeur compact sur chenilles, soit :

○

CASE TV370B au coût mensuel de 2 799 \$;

○

CASE TV620B au coût mensuel de 4 000 \$.

ATTENDU QUE

le modèle CASE TV620B offre une capacité opérationnelle nominale de 6 200 lb, comparativement à 3 700 lb pour le modèle TV370B, et qu'il présente des caractéristiques mieux adaptées aux besoins de manutention intensive du CVMR;

ATTENDU QUE

la période d'essai permettra à la MRC d'évaluer la performance, la productivité et la pertinence de ce type d'équipement avant d'envisager un remplacement permanent de certains équipements du CVMR;

- 26-A-82
- EN CONSÉQUENCE,**

proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :
- **D’AUTORISER** la location d’un chargeur compact CASE TV620B, auprès du fournisseur Location La Sarre, au coût approximatif de 4 000 \$ par mois, plus les frais de transport applicables;
 - **D’AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Demande du comité du 100e de Palmarolle – Collecte liée aux festivités

- ATTENDU QUE

la MRC d’Abitibi-Ouest a reçu une demande de commandite de la part du comité organisateur des festivités du 100e anniversaire de Palmarolle visant la prise en charge des frais de tonnage liés à la vidange des bacs durant l’événement;
- ATTENDU QUE

les activités de gestion des matières résiduelles de la MRC sont financées selon le principe d’utilisateurs-payeurs;
- ATTENDU QUE

la MRC ne dispose d’aucun budget destiné à l’octroi de commandites ou à l’absorption de coûts associés à des événements ponctuels;
- ATTENDU QUE

l’acceptation de cette demande créerait un précédent qui ne correspond pas aux pratiques habituelles de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles;

- 26-A-83
- EN CONSÉQUENCE,**

proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :
- **DE REFUSER** la demande de commandite déposée par le comité organisateur des festivités du 100e anniversaire de Palmarolle visant la prise en charge des frais de tonnage associés à la gestion des matières résiduelles générées par l’événement;
 - **DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution aux représentants du comité organisateur du 100e anniversaire de Palmarolle.

FORÊT

Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) – Demande de financement dans le cadre de l’évènement *Mai, mois de l’arbre et des forêts*

- 26-A-84
- Proposé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :
- **D’APPUYER** le projet « *Location d’autobus visite Maison Nordique* » dans le cadre de l’évènement *Mai, mois de l’arbre et des forêts*, au Programme d’aménagement durable des forêts (PADF);
 - **D’AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer la documentation relative au projet.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

26-A-85

Proposé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 59.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 2 septembre 2026

RATIFIÉ LE : 16 septembre 2026

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.